

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du 26 avril 2018

Date de la convocation : 19 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 8 – 9 à partir de 19h 15

Nombre d'exprimés : 8 – 9 à partir de 19h 15

L'an deux mil dix-huit le 26 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

Présents : Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, Chantal Morlec, Jean Claude Adumeau, Philippe Derogis, Isabelle Cambronne-Bobin, Mireille Cicutti, Michelle Roquin.

Absents : Jean-Emmanuel Massue, Marie Bernier, Christian Galimant, Mathieu Ménard, Isabelle Denis

Secrétaire de séance : Isabelle Cambronne Bobin

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Modifications des statuts de la CCVA

délibération 19/2018

Vu l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 6,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 confirmant la possibilité pour le directeur départemental des services de l'éducation nationale d'accorder une dérogation à l'organisation de la semaine de classe des écoles, pour un retour à la semaine de quatre jours,

Vu les décisions des 14 conseils municipaux des communes de la Communauté de communes du Val d'Amboise sollicitant cette dérogation,

Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire de Val d'Amboise en date du 29 mars 2018,

Il est proposé que la compétence « Accueils collectifs des mineurs des vacances scolaires, et des mercredis après-midi », transférée à la Communauté de communes du Val d'Amboise au 1er janvier 2015, soit élargie à la journée complète du mercredi.

Par ailleurs, il convient de compléter la rédaction des statuts quant à la compétence obligatoire relative à l'accueil des gens du voyage en ajoutant l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs, conformément à la loi dite « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

Approuve la modification statutaire telle que jointe en annexe de la présente délibération afin que la compétence modifiée puisse être exercée au 1er septembre 2018.

Déclare que les compétences ainsi définies seront effectives dès la prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts à intervenir.

2. Mise en place d'une mutuelle communale

délibération 20/2018

Lors du conseil municipal du 22 mars dernier, une représentante du Groupe Axa est venue informer les élus des modalités d'accès à une mutuelle à l'échelon communal pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle entreprise. Il sera ainsi proposé aux habitants concernés une mutuelle complémentaire à des tarifs et des conditions préférentiels.

Si le principe est validé par le Conseil Municipal, la Commune devra en informer les administrés et une

réunion publique, dont la salle sera mise à disposition par la commune, sera organisée à Montreuil-en-Touraine par le groupe AXA. Les personnes intéressées par une souscription pourront prendre contact avec l'Agent mandataire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, émet un avis favorable, pour cette opération étant entendu que la mission de la Commune consiste uniquement à informer les habitants de Montreuil-en-Touraine :

- de la mise en place de cette mutuelle à l'échelon communal
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Groupe Axa.

Arrivée d'Isabelle Denis à 19 heures 15.

2. Prise en charge des frais de déplacement dans le cadre des formations professionnelles

délibération 21/2018

Nathalie Guillard, adjoint technique attaché à la gestion de la cuisine, a suivi une formation délivrée par le CNFPT de Châteauroux.

La distance séparant la résidence administrative (Montreuil-en-Touraine) et le lieu du stage est de 108kms dont 87 km pris en charge par le CNFPT . Nathalie Guillard doit donc assumer les frais du reliquat.

Compte tenu de la distance Nathalie Guillard a choisi l'hébergement sur place (fais entièrement pris en charge par le CNFPT), cependant le lieu de formation a été basé en dehors de l'établissement du CNFPT à Le Poinçonnet soit à 7kms de l'établissement. Frais de déplacement non pris en charge par le CNFPT. De plus Une visite en cuisine centrale à Châteauroux (autre navette non prise en charge) a également généré des frais de déplacement.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'accepter la prise en charge des frais de déplacements hors indemnisation par le CNFPT pour un montant de 16,32€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge des frais de déplacement non remboursés par le CNFPT.

La séance est levée à 21 heures.

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2 ^{ème} Adjoint –
Jean-Claude Adumeau – 3 ^{ème} Adjoint	Philippe Derogis – 4 ^{ème} Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard
Michelle Roquin		

